# RIFSEEP. Ingénieurs et techniciens territoriaux. Nouveau report

## Revue - Fonction Publique Territoriale

### Source - JO

Le décret n° 2018-1119 du 10 décembre 2018 et un

[arrêté](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/12/10/CPAF1827615A/jo/texte)

du même jour modifient le calendrier d’application du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour plusieurs corps de l’Etat. La prise d’effet de l’arrêté prévoyant l’application du nouveau régime indemnitaire à ces fonctionnaires et fixant les montants de référence interviendra au plus tard au 1

er

janvier 2020.